

Comment se déroule la demande

Demander la labellisation est une démarche volontaire que fait un club en vue d'obtenir une reconnaissance du travail qu'il accomplit et de bénéficier des mesures qui y seront liées. **Rien n'oblige un club à se labelliser.**

Le club se rend dans [l'Intranet FFME](#) à l'aide de ses codes administrateur de club. Il trouve l'onglet «Label».



Il n'a plus qu'à commencer la saisie.

La saisie est un peu longue mais elle peut s'effectuer en plusieurs étapes, il suffit de terminer en enregistrant la dernière page de saisie, puis de fermer la session et revenir plus tard.

A la fin de sa saisie, le club clique sur [soumettre sa demande au comité départemental](#). Cette partie du dossier est alors finalisée et seul un correspondant label pourra la modifier.

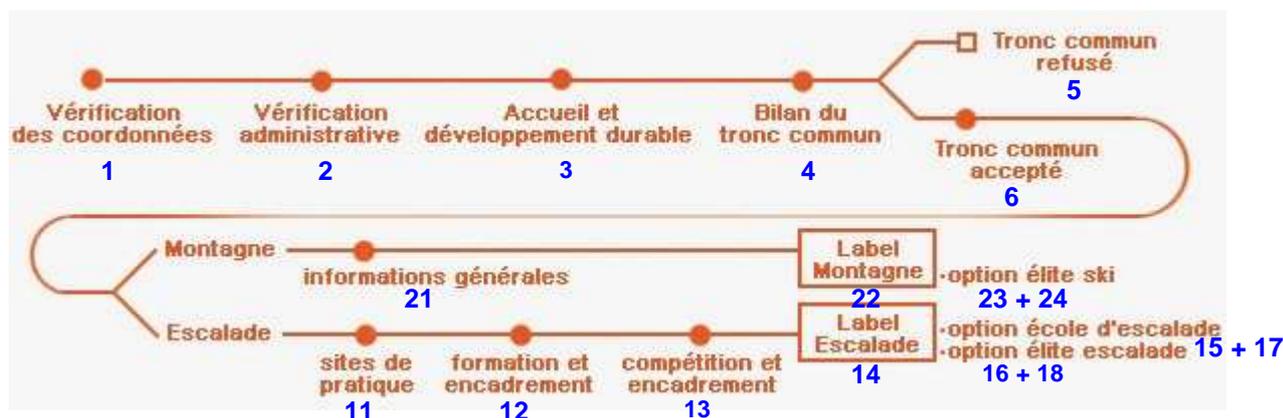
Le correspondant label départemental est alors alerté par un message mail qu'un club vient de réaliser une demande de label.

Si le département n'a pas de correspondant label, la demande parvient au correspondant label régional.

Et enfin, si le club n'a ni correspondant label départemental, ni correspondant label régional, la demande parvient à un correspondant label national (qui traitera le dossier en lien avec le comité départemental).

Les étapes de la saisie informatique

Le nombre inscrit en bleu correspond à l'étape informatique. Quand 2 nombres se suivent, le premier correspond au formulaire de saisie du club, le second au bilan de l'étape.



Un dossier de demande de labellisation se compose de :

Un tronc commun obligatoire pour tous les clubs qui souhaitent obtenir un label. On y retrouve les critères élémentaires d'un club : réalisez-vous la gestion des EPI à la norme, avez-vous un programme d'activités, avez-vous mis en place un système d'accueil, avez-vous mis en place des actions en vue du développement durable, ...

Des labels activités accessibles une fois le tronc commun accepté. Ces labels activités sont composés d'items obligatoires et d'items valorisés par un système de points.

Le principe est le même pour les labels Ecole et Elite. Toute fois, le niveau d'exigence est plus élevé et les items obligatoires sont très nombreux.

L'ensemble de ces items et le niveau d'exigence de chacun ont été établis par la commission nationale labels.

Tous les items sont détaillés dans le fichier Vérification d'une demande de labellisation.

Aider un club à effectuer sa demande ?

Le principe est de pouvoir aider ou conseiller le club, même si, à priori, il ne peut pas être labellisé.

1. Le club effectue sa saisie sans encombre et vous soumet sa demande (tronc commun + labels) : il n'a pas eu besoin de votre aide pour remplir son dossier, tous les items ont été validés, **il ne vous reste qu'à vérifier la réalité et la cohérence de son dossier** (voir le fichier Vérification d'une demande de labellisation).
2. Le club effectue sa demande et valide l'étape du tronc commun : le tronc commun lui est refusé et un message automatique vous est adressé. Parfois, le club s'aperçoit qu'il s'est trompé. Il va alors prendre contact avec vous. Afin que personne ne puisse vous accuser de favoriser tel ou tel club et pour ne pas vous compliquer la tâche (les manipulations informatiques n'étant pas toujours aisées), **le correspondant label n'est pas autorisé à corriger les demandes d'un club**. Aussi, pour que la correction puisse prendre effet, le correspondant label envoie un message à un correspondant label national qui pourra effectuer la correction.
3. Le club effectue sa demande, valide l'étape du tronc commun : le tronc commun lui est refusé. Un message automatique d'alerte parvient au correspondant label :
 - a. Si le refus porte sur un item qui peut être facilement corrigé : le correspondant label contacte le club et voit avec lui s'il peut corriger immédiatement cet item (voir Modèles de courrier Tronc commun). Si c'est le cas, il suffit d'envoyer un message à un correspondant label national pour modifier le dossier et permettre au club de valider son tronc commun. Si le club ne peut pas corriger, il reste à lui communiquer ce qu'il peut faire pour une demande ultérieure.
 - b. Si le refus porte sur un item qui peut difficilement être corrigé : le correspondant label envoie au club une explication relative à ce refus (voir Modèles de courrier Tronc commun) et propose des solutions d'amélioration.
4. Le club effectue sa demande, franchit avec succès l'étape du tronc commun. Il peut alors demander un ou plusieurs labels. Pour chacun d'entre eux, la marche à suivre et les possibilités sont alors les mêmes que celles du tronc commun.
5. Une fois que la demande de label est validée et vérifiée, le correspondant l'envoie au président du comité départemental (du club) pour qu'il donne son accord. **Aucune attribution de label ne doit se faire sans accord du comité départemental du club concerné.**

Aider un club qui a réalisé une demande mais dont le label est refusé.

C'est très simple, il faut lui proposer de réaliser des améliorations dans les étapes qui n'ont pas été validées. Voir Modèles de courrier Labels.

Aider un club qui ne peut pas encore être labellisé

Tous les clubs ne peuvent pas être labellisés : leur niveau de développement n'est pas encore adapté aux exigences de la labellisation.

Il faut donc leur proposer un plan de développement simple et efficace qui leur permettra d'atteindre un niveau permettant d'obtenir un ou plusieurs labels.

Une plaquette présentant les labels et les points clés nécessaires sera réalisée.